L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, (MATIN,) 10 MARS 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 10 mars.

La malle de la Mobile arrivée hier, ne nous a pas apporté les journaux du Nord.

A une assemblée des officiers du 4e. régiment, qui a eu lieu à l'arsenal des Louisiana-Guards, le 9 du court., le lieutenant-colonel Justamond a été élu colonel, à l'unanimité; le major Canonge, lientenant-colonel, et l'adjudant Willard, major du dit régiment.

(Communiqué.)

AVIS A M. LE DIRECTEUR DE LA POSTE AUX LETTRES DE LA NLLE.-ORLÉANS.

Le mercredi 2 mars, lors de son entrée à la Balise le capitaine Viguié de la *Jalapeña*, venant de Tampico, a déposé, suivant sa déclaration, le sac des lettres dont il était porteur, entre les mains de l'officier des douanes prépose à cet effet. Ce même capitaine a annoncé, de plus, à l'un des associés d'une maison respectable de cette ville, que le sac aux lettres était *fort gros*; et aujourd'hui mercredi 9 mars, ces lettres ne sont point arrivées! on ne peut nier l'existence du sac et des lettres, puisque plusieurs maisons de commerce ont reçu, par la *Mary*, des duplicata de la correspondance dont les primata étaient à bord de la *Jalapeña*.

Qu'est devenu le sac aux lettres apporté par cette dernière? et comment le public peut-il obtenir justice d'un pareil abus?

A la première de ces questions on se demande comment les autorités compétentes n'ont pas encore fait de démarches à cet égard! on se dit que les ordonnances des douanes, prescrivant à M. le collecteur de ne pas accorder le permis d'entrée sans qu'il lui soit représenté, par les capitaines, un certificat de la remise du sac à un officier des douanes, sans doute que le capitaine avait rempli cette formalité indispensable.

Dans ce cas, il est évident que l'officier des douanes qui a donné le certificat, est responsable du sac, et que dans le cas où le certificat de la remise du dit sac n'aurait pas été présenté, la responsabilité pèse sur M. le collecteur!

Quant à l'autorité à laquelle peut recourir le public, il n'est pas douteux que ce ne soit à M. le directeur des postes, qui seul a mission pour réclamer l'exécution des ordonnances relatives à la sûreté de la correspondance publique.

Si l'on veut ensuite considérer cet événement sous le rapport de son importance, on conviendra que la disparition du sac aux lettres d'un navire peut donner lieu aux plus étranges conséquences; et que la sûreté du commerce, et le secret des familles, tenant essentiellement à l'administration des postes, on ne saurait s'élever avec trop de force contre un délit si grave.

Nous sommes loin d'accuser M. le directeur des postes, d'un acte qui, jusqu'ici, n'est pas le sien; mais nous pensons qu'il deviendrait inexcusable, s'il n'usait de toutes les facultés que la loi lui accorde, pour éclaircir un fait si étrange; et pour ne pas encourir, de M. le collecteur des douanes, les lumières nécessaires pour éclairer le public sur une affaire qui l'intéresse si fortement. R.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

HAVRE, décembre.

CAUSE, PRINCIPE, VOLONTÉ ET EFFETS.

Des gens qui par des motifs faciles à deviner veulent au moins nous taxer d'incompétence, essaient de nous persuader que nous avons déjà méconnu et que nous tendons sans cesse à méconnaître, le principe, les effets et le but de notre révolution. Ne pouvant faire mieux, ils cherchent à nous surprendre en flagrant délit sur les faits, en opposant autant qu'il est en eux, notre façon d'agir à nos doctrines et à nos idées. C'est en un mot pour remporter fallacieusement les honneurs de la discussion qu'ils provoquent, qu'ils écrivent, parlent ou intriguent. Aussi entendez ce qu'ils nous disent chaque jour:

"Vous avez chassé la légitimité, levé sur le trône la souveraineté démocratique et décrié la dictature absolue du peuple. Le principe de votre révolution tendait donc à substituer le régime républicain au système monarchique. Et aujourd'hui, au lieu d'étendre aux autres peuples et de vous appliquer à vous mêmes, les conséquences de votre révolution, vous attendez paisiblement que les puissances qui veulent conserver la royauté légitime viennent vous attaquer, et vous souffrez que chez vous les ministres ne se montrent pas plus empressés de seconder le mouvement commencé, que ne le feraient les ministres de Charles X! Etait-ce donc bien la peine de bouleverser tout un état de choses, pour n'être pas plus avancés après qu'avant la commotion! Vous n'y avez gagné que les tristes effets qui suivent tous les ébranlemens violens, et rien de plus. A quoi donc vous a tant servi votre révolution, tant vantée?"

Ce reproche ne pourrait paraître fondé qu'aux yeux de ceux qui admettraient trop facilement d'abord l'espèce de principe qu'on veut faire passer pour celui qu'on a attribué à notre révolution.

Quand nous avons chassé les Bourbons, nous étions si loin de vouloir devenir les arbitres du monde entier, et de prétendre à faire prévaloir dans toute l'Europe, la souveraineté démocratique, que nous ne nous sommes occupés que de nous seuls: c'est le bonheur de la France, resserrée dans les limites fort étroites du traité de Paris, qui nous importait le plus. Jamais l'esprit de conquête n'a moins séduit les Français, que depuis les événemens. Ce fait est même si vrai, que lorsque la Belgique insurgée, s'est offerte à nous, le peuple lui-même l'a refusée. Ainsi donc, le principe de conquête démocratique n'a pas été celui de la révolution, et personne aujourd'hui ne doit s'étonner que nous ne cherchions pas à renverser tous les trônes étrangers pour y substituer des assemblées républicaines. Bien loin même de vouloir démocratiser l'Europe, nous n'avons pas voulu pour nous-mêmes une forme républicaine de gouvernement, puisqu'à un Roi que nous expulsions, nous avons substitué un Roi que nous voulions tous. Prétendre aujourd'hui que nous sommes inconséquens au principe de la Révolution, parce qu'au lieu de porter la guerre chez les états despotiques, nous aimons mieux l'attendre d'eux, c'est méconnaître le principe de cette révolution et nous prêter des intentions que nous n'avons jamais eues. L'inconséquence est toute du côté de ceux qui s'essaient si péniblement à nous prendre en défaut; mais pour eux toutes les armes sont bonnes. Quand on a échoué le sabre à la main, on cherche à se rattraper dans de mauvaises chicanes, mais c'est un tort irréparable que celui d'avoir été battu et chassé par tout un peuple que la bonté de sa cause avait conduit à la révolte.

Le principe de notre insurrection populaire a donc été pur. Aujourd'hui nous sommes conséquens, en restant sages. Pourquoi donc viendrait-on nous reprocher notre modération comme une anomalie de conduite, comme une contradiction entre notre première volonté et notre façon actuelle d'agir?

A l'aide des hommes qui agissent différemment dans la même cause, il est facile de trouver des contradictions de principes dans cette cause.

Parmi les révolutionnaires (qu'on nous passe ce mot, il n'a plus rien que d'honorable,) il existe des hommes en très-petit nombre, qui demandent à aller révolutionner l'Espagne, la Prusse, la Suisse et l'Allemagne même. Mais il serait aussi injuste de juger les intentions de toute la France d'après un aussi petit nombre de patriotes, que tous les princes de la coalition par M. de Castelcicala. Le vrai principe de la Révolution s'est montré dans la conduite des hommes de juillet, et on le trouve aujourd'hui développé dans le peuple qui ne veut pas la guerre, mais qui la ferait avec enthousiasme si on venait la porter injustement dans ses foyers. Le vrai parti de la Révolution en France, se compose des gardes nationaux qui ont repoussé l'alliance Belge et dissipé les attroupemens, des industriels et des commerçans qui demandent paix et indépendance, et du roi qui veut la France libre et respectée, sans se mêler des affaires des autres peuples. Si c'est là ce qu'on appelle être en contradiction avec le principe de la révolution, tâchons de rester toujours ainsi aussi peu d'accord avec nous-mêmes, et alors le 29 juillet pourra être considéré comme un fait accompli en tous points.

—Ainsi que nous l'avions prévu, l'attitude de la France en face les menaces de l'étranger, a paru à M. Pozzo di Borgo une raison suffisante d'exhiber enfin les lettres de créance que nous savions qu'il avait en poche depuis long-tems. La Russie a fait demander jour pour son ambassadeur, excusant son retard sur les faux et perfides rapports qu'elle avait reçus. Ce sont-là les nouvelles assurances de paix dont a parlé hier M. le ministre des affaires étrangères. L'étiquette du cabinet lui défendait d'en dire plus, des lettres de créance ne devant jamais être annoncées que quand elles ont été présentées au Roi. L'annonce officielle donnée ce matin, que le duc de Trévise allait partir pour se rendre à Saint-Pétersbourg comme ambassadeur, a complété les indications de la tribune. Il n'en est pas moins vrai que les Russes, domiciliés à Paris, qui avaient, il y a plusieurs semaines, demandé à être autorisés à rester en France, n'avaient point avant-hier encore obtenu cette autorisation, et se préparaient à partir. D'un autre côté, le prince de Lièven, dans les conférences de Londres, persiste à annoncer que son maître ne fera point passer la frontière à une seule compagnie, avant que les cinq puissances aient adhéré à son intervention dans les affaires de la Belgique.

Tout cela annonce de la part de la Russie une politique bien décousue, et n'ajoute guère aux assurances de paix: aussi les fonds n'ont-ils point monté aujourd'hui; la meilleure garantie de la paix est ailleurs que dans les intentions changeantes de la Russie. Ses démarches d'aujourd'hui qui peuvent être contrariées par ses dispositions de demain, ne paraissaient qu'un moyen d'endormir notre activité et notre vigilance. Puis les nouvelles de Suisse et celles du Piemont ne paraissent point annoncer des événemens pacifiques au spéculateur.

—On nous écrit de Gênes, que, du 13 au 17 novembre, on y a arrêté huit des hommes les plus considérés de la ville: l'avocat Biscio, l'avocat Marini, l'avocat Torre, l'avocat Servaroni, l'avocat Morelli, tous pères de famille; le libraire Doria, le signor Bassano; un nom nous manque. On les a enlevés de nuit chez eux, pour les conduire en prison; et comme on recommande un secret absolu, peut être y a-t-il beaucoup d'autres victimes qu'on ne connaît pas. On accuse l'Autriche d'avoir dénoncé une prétendue conspiration au roi de Sardaigne, pour l'effrayer et l'engager à livrer aux Autrichiens ses forteresses.

Nous croyons remplir un devoir d'humanité en dénonçant hautement ces arrestations. Il faut que l'opinion publique de tous les pays civilisés de l'Europe veille sur les victimes que la tyrannie essaie de faire en secret. Le pouvoir, quelque violent qu'il soit, est toujours plus mesuré et plus circonspect, quand il sait qu'il ne peut rien faire que le monde ne le voie.

(Journal des Débats.)

—Il serait difficile à celui qui n'a pas récemment parcouru les départemens du Nord et de l'Est de la France de se faire une idée de l'enthousiasme patriotique qui anime toutes les populations de ces provinces. Exposées les premières aux invasions de 1814 et de 1816, elles savent ce que coûte une telle calamité et se lèvent en masse pour en préserver le sol de la patrie. Toutes les classes s'exercent au maniement des armes: les enfans de 10 à 15 ans ont leurs instructeurs, leur organisation, et nous pouvons certifier le fait que le maire d'une commune voisine de Dijon est venu à Paris acheter des tambours pour la garde nationale, et deux mousquets de cette espèce, d'une moindre dimension, pour la petite garde. La punition la plus sévère qu'on puisse infliger à ces soldats imberbes, c'est de les empêcher d'assister aux exercices: voici des enfans qui ne feront pas rougir leurs frères.

—Avant les bruits de guerre, les Carlistes fondaient l'espoir de leur cause sur l'appui des armées étrangères qu'ils invoquaient avec tout l'ardeur d'une vengeance concentrée. Depuis qu'ils ont appris que la coalition s'était réveillée, leur contenance est devenue plus embarrassée, leur air plus soucieux. Ils paraissent maintenant alarmés bien plus que nous, de l'approche d'un ennemi dont ils sollicitaient le secours. Leur impatience se conçoit au surplus, et le motif de leur malaise s'explique de lui-même.

Avant les apparences de guerre, ils nous croyaient divisés; mais dès qu'ils nous ont vus nous réunir et serrer nos rangs pour repousser le danger commun, ils se sont comptés, et ils ont pâli de leur petit nombre. La peur les a gagnés bientôt. Plus d'Angleterre pour eux dans cette nouvelle lutte: plus de Vendée. Des bayonnettes nationales partout! Des saintes révoltes en Espagne, en Belgique! Des concessions populaires à Naples, de la tiédeur en Prusse, en Allemagne pour la guerre, voilà tout. Il y a, dans un tel spectacle, cent fois plus de motifs de crainte, qu'il n'en aurait fallu pour faire reculer toutes les anciennes armées royalistes avec leurs chefs intrépides, leurs bandes fanatiques et le puissant appui de l'Angleterre. Et aujourd'hui, que pourraient faire des chefs sans influence, des bandes sans dévouement, une cause sans estime et sans appui, contre tout un peuple devenu une armée nationale! Il fut une époque où toutes les républiques du monde croulèrent presqu'à la fois. Nos touchons peut-être au moment où tous les trônes despotiques vont tomber en poussière. Ce n'est plus que pour la liberté que combattront les grands peuples.

—Lorsque nous faisions une opposition inexorable au gouvernement passé, les partisans irrités de ce gouvernement répétaient sans cesse que jamais on ne pourrait trouver un Roi de notre goût, fût-ce un Dieu descendu sur le trône. C'était même là le grand argument des Carlistes contre l'opposition, parce que de ce principe, ils tiraient ensuite la conséquence commode qu'il fallait se contenter de ce que nous possédions. Charles X était la portion congrue que nous faisaient ces Messieurs, et nous la trouvions bien faible pour une nation jeune et vigoureuse. Les événemens sont venus, ils ont rétabli le peuple dans ses droits naturels, et le peuple s'est nommé un Roi. Ce Roi que l'on disait introuvable a réuni tous les suffrages; il semble maintenant tous les vœux. Voilà la réponse que nous avons à faire aux Carlistes.

Un homme de cœur pouvait seul être placé dignement à la tête de la nation de 1830. Quel Prince eut jamais le cœur aussi éminemment Français, que Louis-Philippe!

Dernièrement, lorsque les journaux, effrayés dans la sollicitude dont ils entourent le monarque, annoncèrent que l'infâme *Quatre Tuillon* était arrivé à Paris, le Roi ne voulut pas suspendre pour cela ses promenades ordinaires. La Reine insistait pour l'accompagner. Il s'y refusa en disant que le poignard des assassins, pour arriver jusqu'à lui, avait tout un peuple à traverser. Le Roi prit son chapeau gris, sa canne, et sortit. La terreur n'était faite que pour l'âme de Charles X.

Louis-Philippe s'entretenant avant-hier avec M. J.... des démonstrations de guerre des puissances étrangères, termina la conversation en disant ces propres mots. "A la première agression injuste, je monte à cheval, mais tout de bon, les manifestes de l'étranger en main: Paris et les Départemens me verront, et je les entraînerai à la frontière pour venger nos injures. Un coup de fusil ne se tirera pas sans que je ne sois à l'armée avec mes fils et mon peuple."

Louis XIV, lorsque les ennemis menaçaient, après avoir repoussé les propositions de paix, de marcher sur la capitale, résolut de mourir à la tête de sa maison. Louis-Philippe n'a conservé de sa famille, que toutes les vertus dont elle brilla. Ce n'est pas à la tête de sa maison que le Roi combattrait: c'est au milieu de toute sa famille, et sa famille à lui, est composée de trente-deux millions de citoyens.

NÉCROLOGE—*(Communiqué.)*

Est décédé sur son habitation à Bâton-Rouge, à l'âge de vingt-huit ans, **MR. THEOPHILE VILLARS.**

A peine relevé d'une maladie longue et pénible, qui avait fait appréhender sa perte à des parens dont il fesait la consolation, ce jeune homme, rendu à la santé, et à la tendresse d'un père et d'une épouse, leur en témoignait de nouveau sa reconnaissance par l'exercice de toutes les vertus, quand un accident déplorable, qu'il n'est point donné à la nature humaine de prévoir ni d'éviter, vient de terminer subitement une carrière hélas! trop courte pour sa famille infortunée, pour ses nombreux amis, et pour la société dont il était un des ornemens.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPEDIÉS.

Barque Pallas, Kelly, Boston, capitaine.
Sloop Empress, Spear, Brasseria, J W Breedlove.
Barque Thomas, Kelly Boston, Capitaine.
Barque Cyrus Butler, Maurin, Providence, Waterman, & Burgess.
Goël. St. Thomas, Lane, Baltimore, Capt.

ARRIVÉS.

Brick Ajax, Banks, Norfolk, avec des esclaves.
Barque Mary, Nesmith, de Liverpool.
Goël. Superior, Vidal, de Vera Cruz.
Goël. Atlas, Syler, de la Havane.
Goël. Emblem, Carson, de Matagorda.
Goël. Mary, Almeida, de Tampico.
Bateau Hetta, Lewis, de Matagorda.

Bateau à vapeur Patriot, James, de Cincinnati, avec porc, graisse, rouleaux cordes, à Stetson et Avery, jambon, graisse à Bridge et Vose, Plought, Reynolds, Byrne & co.—34 pas.

Bateau à vapeur Missouri, Reynolds, de la Rivière Yazoo, avec des peaux de chevreuil, coton, cire, à divers—7 passagers.

Bateau à vapeur Beaver, Kimball, Natchitoches, avec des peaux de chevreuil, peaux de bœuf, coton, à Maurin et O'Dubrig., Plauché et Courcelle, Toledano et Gaillard, Hagan & co. J Linton, Peyroux, Rivarde & co —23 pas.

Bateau à vapeur Courier, Keating, Latourche Intérieure, avec sucre, melasse, coton, à divers consignataires.

Bateau à vapeur Lady of the Lake, Riley, du Natchez—18 passagers.

Bateau à vapeur Rapide, Waters, des Natchitoches, avec coton, sucre, peaux à divers—12 passagers.

Bateau à vapeur Telegraph, Vance, en 3 jours de Cincinnati.

MEMORANDA.

La goëlette Veracruzana devait partir de Vera Cruz pour ce port, le 4 du courant.

AVIS est par le présent donné, que des registres pour recevoir les souscriptions destinées à former le capital de la Société de Canal et de Banque de la Nlle.-Orléans, seront ouverts sous la direction des commissaires soussignés, dans le bureau occupé ci-devant par la Compagnie d'Assurances des Négocians, au coin des rues Royale et de la Douane, le lundi 21 du courant; les dits régistres resteront ouverts pendant dix jours (les dimanches non compris), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

BEVERLEY CHEW.
ARCHIBALD R. TAYLOR.
SAMUEL LIVERMORE.
D. F. BURTHE.
MAUNSEL WHITE.
JAMES FOSTER, junior.
CHARLES GÉNOIS.

10 mars—[illegible]

AVIS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Sieur Charles Jumonville DeVilliers, sont invités à se faire connaître aux soussignés, et à leur présenter, une note du montant de leurs créances, et des titres sur les quels elles sont fondées.

RODOLPHE J. DUCROS,
G. JUMONVILLE DEVILLIERS,
10 Mars—4 lps. *Exécuteurs Testamentaires.*

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DU PREMIER DISTRICT EN EQUITABLE.—*Daniel Cross contre ses créanciers.* Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable Daniel Cross, ait lieu en l'étude de Carlile Pollock, mardi, 23 du courant, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération la pétition du dit insolvable. En attendant, toutes poursuites contre la personne et les propriétés dudit Daniel Cross sont suspendues, la cession des propriétés dudit insolvable ayant été accepte par la cour pour le bienfait de ses créanciers. Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de la dite cour.

JOHN L. LEWIS, Greffier.
Bureau du Greffier, 7 mars 1831.
10 mars—6f.2ps.

JUS DE CITRON FRAIS—Le soussigné offre à vendre, soit par baril, soit par *quantité de 59 barils*, du Jus de Citron frais de qualité supérieure, reçu directement de la Havane. S'adresser à WM. SMITH.

Au magasin de Graines, rue Royale, No. 55, Où l'on trouvera toujours un assortiment de Confitures de la Havane. 10 mars.

TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'ÉGLISE EVANGÉLIQUE

FRANCHIMONT—CLASSE No. 12.

14, 6, 13, 26.

D. MALCOLM, Directeur.

☞ La classe No. 14, de cette même loterie sera tirée mercredi prochain, 16 mars 1831.

30 *numeros*—4 *roues*.

PROSPECTUS:

1 lot de	$8000	1 lot de	614
1 " de	3000	6 " de	500
1 " de	1500	6 " de	300
1 " de	1200	6 " de	200
1 " de	1000	et d'autres plus petits.	

Prix des billets—$4.50. S'adresser au bureau du Directeur No. 60, rue de Chartres, 10 mars.)

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre dans leur magasin, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre, les articles suivans, en gros et en détail: 200 petits barils anchois de Catalogne, harengs blancs de Hollande, langues de morues en barils, quelques tierçons jus de limon frais.

8 mars.—3 CLAPIER & MICOUD.

AVIS—Les contribuables de la Paroisse d'Orléans sont prévenus que la collecte des taxes d'Etat pour l'année 1830 commencera le 11 Avril prochain. F. GARDERE.

8 mars-6 Trésorier de l'Etat.

EN débarquement du bateau-à-vapeur Louisiana,

40 demi barils, mess-porc, qualité supérieure,
470 barils porc, *prime & cargo*,
8 bts. et 31 barils jambon,
18 bts. plats cotés. A vendre par
SAM. C. BELL.
8 mars. rue du Camp, no. 60.

FOIN—200 balles foin en déchargement du brick Henry, à vendre par
8 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

FUTAILLES EN BOTTES.—129 Bottes de Futailles à Sirop en bon état, à vendre à bon marché, livrable sur la levée.
9 mars LINCOLN & GREEN.

TRAITES SUR PARIS à vendre par
18 jan. *V. ROUMAGE.*

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 10 MARS.

FIORELLA,

Opéra comique en trois actes, de Mr. Scribe, musique de Mr. Aubert.

Le spectacle sera terminé par

LA MARRAINE,

Comédie-vaudeville en un acte, par MM. Scribe, Lockroi & Chabot.

MARDI 15, au bénéfice de M. ARISTIPPE. **HAMLET,** tragédie, **NAPOLÉON A BERLIN,** vaudeville, et le **BÉNÉFICIAIRE.**

M. ARISTIPPE jouera dans les trois pièces.

Théâtre Américain.

M. CRAMER PLUMER

A l'honneur d'annoncer au public que son bénéfice aura lieu

Samedi prochain 12 mars 1831;

A cette occasion il sera représenté, pour la première fois dans cette ville, une comédie nouvelle imitée du Français, intitulée

LA RENCONTRE,
Ou L'AMOUR TROUVERA LE MOYEN

Après quoi un

MELANGE,

Composé de différents morceaux de chant sérieux et comique.

Le spectacle sera terminé par la première représentation de la petite pièce tragi-comique, chantante &c. intitulée

Giovanni à Londres,

Ou le Libertin corrigé.

DON GIOVANNI, M. CRAMER-PLUMER.

☞ Pour la location des loges, s'adresser à Mr. Rowe, au contrôle du théâtre.

10 mars—3

ENCORE POUR QUELQUES JOURS.

M. COPS s'empresse de remercier bien sincèrement les dames et messieurs de la Nlle. Orléans, des encouragemens qu'il a trouvés dans cette ville. Il profite de la même occasion pour les informer que, à la demande d'un grand nombre de citoyens respectables, qui désirent mener leurs familles à cette exhibition, elle restera encore ouverte pendant peu de temps, à l'encoignure des rues Conti et de la Levée. Cet établissement renferme un énorme Anaconda, un superbe cobra d'Orient, le grand boa-constrictor, un hipalbaca de Siam, plusieurs caméléons, un vrai crocodile, le premier qui ait été importé en Amérique, et la tête d'un chef de la Nouvelle-Zelande, bien conservée et superbement tatouée. 8 mars.—18

ONZE JOURS SEULEMENT!

LE public est respectueusement informé que Messrs. Purdy, Macomber, Carley & Birchard feront positivement la clôture de leur

MENAGERIE
de 75 Animaux vivants,

Qui est maintenant ouverte à l'encoignure des rues d'Orléans et Royale, près du Théâtre d'Orléans, dimanche 13 du courant. Ceux qui n'ont pas encore été voir ces animaux feraient bien de profiter de cette occasion, attendu qu'il n'en viendra pas situôt de pareils. 3 mars

---

SOLO ONZE DIAS MAS:

LOS señores Purly, Macomber, Carley y Birchard informan respetuosamente al publico que cerrarán positivamente la exhibicion de

Sus 75 Animals vivos,

que actualmente se halla abierta en la esquina de las calles Real y Orleans, el dom.go 13 del corriente. Los que todavia no han visto estas animales harán bien en aprovechar de esta aportunidad: atendiendo á que pasara algun tiempo antes que se vuelva á ver en esta ciudad otros ygual es. 4 de marzo.

LES soussignés ayant admis Mr. Louis Le Beau dans leur société, ils continueront leurs affaires sous la raison de *Livaudais, Charbonnet & Co.*

LIVAUDAIS & CHARBONNET.

7 mars—4

A VENDRE.

VINGT BEAUX CHEVAUX,

Appartenant aux propriétaires de la Menagerie qui est actuellement dans la rue d'Orléans. Parmi ces chevaux il y en a de propres à atteler aux voitures, cabriolets, drays, &c. et il y a aussi des chevaux de selle: ils sont tous bien domptés. On peut les voir et en connaître les prix, à l'écurie de Mr. Kays, rue Tchoupitoulas.

N. B. La plûpart de ces chevaux ont été élevés à New-York, et ont passé trois années dans les climats du sud. 3 mars—☞

MARCHANDISES AMERICAINES—PAPIER A ENVELOPPE, &c.—2 balles Coton à drap écru 4-4 de qualité supérieure; 450 rames Papier à enveloppe; 100 barils Maquereaux No. 3, en debarquement du brick Smyrna, et à vendre par

STETSON & AVERY,
5 mars Rue du Camp.

Messieurs les propriétaires de vergers, tant en ville qu'aux environs, qui auraient des arbres fruitiers et des vignes à faire planter ou tailler en bon ordre, voudront bien s'adresser à Mr. Pequillan, marchand, sur la Levée, près de la Halle-aux-Boucheries, qui leur désignera une personne qui s'entend à ce genre de travail. Les prix seront modérés. 3 mars—3

MARCHANDISES,—11 bales de osnaburgs et une de toile à draps, 3-4, imitation de la toile française ayant droit au *Drawback*, à vendre par STETSON & AVERY. 3 mars

---

JAMBON—31 boucauts jambon de première qualité, en débarquement et à vendre par
3 mars. STETSON & AVERY.

TRAITES sur Poiladelphie à courte vue et en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
2 mars J. W. ZACHARIE & co.

FOIN—400 balles Foin de New-York, à vendre par
2 mars J. W. ZACHARIE & co.

---

50 BARILS Brai, 50 do. Goudron, 50 do. Résine et 5 do. Essence de Therébentine, à vendre par
2 mars J. W. ZACHARIE & co.

---

50 BARILS Maquereaux No. 1, 50 do. No. 2 et 400 do. No. 3; 25 Bottes futailles à Sirop, à vendre par
1 mars STETSON et AVERY.

TRAITES sur New-York et Boston, à vendre par
26 fév THEO. NICOLET & Co.

CAFE de la Havane.—900 sacs de café fin vert, en débarquement du brick Elm, et à vendre par
26 fév J. W. ZACHARIE & Co.

A LOUER, sept beaux magasins à trois étages, situés rues Conti et Levée, livrables à dater du 1er. mars prochain. S'adresser à H. PERRET & CHARBONNET ou à JOHN GARNIER.
15 fév.

CLOUX, Bœuf et Meules.—200 barils de cloux, 4 à 20 à la liv., 50 barils de bœuf, dit *mess* de Boston, 50 do. No. 1, 200 meules, en déchargement et à vendre par
18 fév. STETSON & AVERY.

PRUNES, vinaigre, huile, vins blancs et rouge, en tierçons, barriques et caisses, à vendre par [illegible] V. ROUMAGE.

POUR NEW-YORK.

Le superbe brick **HENRY,** capit. Stinson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, cet agréable navire offre des arrangemens, s'adresser à bord, ou à
10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

POUR LA HAVANE.

Le superbe brick espagnol **ISABELLA,** capit. Juan Berga, partira samedi prochain, 12 du courant, peut encore prendre quelque léger fret si on s'adresse immédiatement à bord, ou à
10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

A FRETER.—Le (A. 1.) brick **SABIDIUS,** capitaine DAGGETT, peut porter 550 boucauts de sucre, s'adresser à
W. G. HEWES.
10 mars. rue du Camp no. 9.

DEMANDE.—On demande un bon bâtiment capable de prendre 900 balles pour un des ports du nord. S'adresser à
W. G. HEWES,
10 mars. Rue du Camp, no. 9.

LES GOELETTES **ALIGATOR** et **EUGENIE** feront régulièrement, chaque semaine, le voyage du Bassin à Madisonville et Covington, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
LEFEBVRE & DUREL.
9 mars—3 au Bassin.

POUR PORT-AU-PRINCE.

La goëlette paquebot, bien connue, **UNITED-STATES,** capit. Samuel Creighead, partira le 15 du courant, et peut prendre encore 80 à 100 barils de frêt, et recevoir quelques passagers de plus.
S'adresser à bord en face de la Douane.
8 mars—3

POUR VERA-CRUZ.

La belle goëlette fine voilière **JANE,** cap. M'e PEARSON, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour complément de fret, ou passage, cette goëlette ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
8 mars J. W. ZACHARIE & co.

POUR CHARLESTON.

On a besoin de l'équivalent de 3 à 400 barils, pour compléter le chargement d'une goëlette fine voilière. S'adresser à
STETSON & AVERY.
8 mars No. 27, rue du Camp

POUR NEW-YORK.—Le brick (A. 1.) **NAVARINO,** cap. Weeks, pourprendre à peu près 200 balles coton pour pléter son chargement. Pour fret ou pas-, s'adresser à W. G. HEWES.
--- mars. rue du Camp, no. 9.

POUR BOSTON.

Le superbe brick fin voilier **SMYRNA,** capitaine Ellis Bradford, est prêt à partir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à *STETSON & AVERY.*
5 mars. Rue du Camp.

POUR CHARLESTON.

On prendra quelque léger frêt pour la goëlette **GENERAL GEDDES,** capitaine Hague, destinée pour le port susdit.
2 mars J. W. ZACHARIE & Co.

PARA BARCELONA,

El hermoso bergantin **PRIMERO DE MAHON,** capitan D. Juan Vincent, saldrá para dicho puerto ántes de esta semana. Por pasage solamente, teniendo buenas comodidades para pasageros, dirijirse á bordo al capitan ó á J. PRATS,
1° de marzo—5 calle Sta. Ana N°. 52

POUR NEW-YORK.

Le beau brick **GOVERNOR KING,** capitaine J. Kelly, du port de 217 tonneaux et pouvant charger environ 400 boucauts de sucre. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à
1 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot **EDWARD BONNAFFE,** capitaine Vandyke, doublé et chevillé en cuivre, n'a besoin que de 150 balles de coton pour compléter sa cargaison. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
S. C. BELL,
1er. mars No. 60, rue du Canal

POUR PHILADELPHIE.

Le beau brick, paquebot, **ELM,** capitaine Mierkena, ayant de bons emménagemens pour les passagers. Pour frêt ou passage, s'adresser à
26 fév J. W. ZACHARIE & Co.

A FRETER—La goëlette fine voilière, doublée en cuivre, **ST. THOMAS,** cap. Lane, du port de 600 barils, sera prête dans trois jours à recevoir du frêt. S'adresser à bord, près de la Douane, ou bien à
26 fev STETSON & AVERY.

ON DEMANDE un bâtiment de première classe, du port d'environ 1000 balles, pour un port d'Europe. S'adresser à
26 fév THEOD. NICOLET & Co.

POUR BOSTON.—*(Un paquebot,)*

La belle barque **PALLAS,** capitaine Keller, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le no. 80, ou à
23 fév. *STETSON & AVERY.*

POUR LIVERPOOL.

Le beau brick **THOMAS,** doublé et chevillé en cuivre, capitaine Currie. Pour frêt ou passage, s'adresser à
16 février THEOD. NICOLET & co.

AVIS.

ATTENDU que Hubert Treille, shériff et collecteur des taxes de la paroisse de l'Ascension, s'est adressé à moi, demandant que deux effets souscrits par lui, conjointement avec Antoine Peytavin et Pierre Arrieux, ses cautions, le 25 août 1828, le premier pour la somme de six mille piastres et le second pour la somme de cinq-mille-cent-vingt-cinq piastres; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Ant. Peytavin et Baptiste Molbre, le premier comme, Shériff, pour la somme de six mille piastres, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 1er. février 1827; que l'effet souscrit par lui conjointement avec ses cautions, Varcisé Sandy et Baptiste Molbère, collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 17 janvier 1829; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Narcisse Landry et Baptiste Mollère, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, le 23 février 1829, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le—février 1829, et le dernier comme collecteur des taxes, pour la somme de six mille-trois-cent-soixante-huit piastres, le 11 janvier 1830, soient cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent:

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront, la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dits effets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas rayés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nouvelle-Orléans le 28 février 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur.
GEORGE A. WAGGAMAN,
7 mars—10 Secrétaire d'Etat.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI 11 du courant, il sera vendu au magasin d'encan, coutil, mousseline et pansouque, mouchoirs, cravattes, parapluies, dotes en pelotes, sussi, bretagne, fil patenté, boutons en os, boutons dorés pour habit et gour gilet, shalls, bretelles, casquina, gants, &c.

De plus:—1 caisse éventails en ivoire sculpté, 1 do. boutons à chemise en nacre, 1 do. peignes du Brésil. 1 do. do. fin d'ivoire. 10 mars.

PAR P. A. GUILLOTTE.

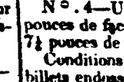

IL sera vendu, le jeudi 17 de ce mois, à 4 heures de l'après midi, dans le chemin du Bayou, à côté de la propriété de M. Duchant, 8 VACHES créoles avec leurs suivants, ces vaches sont de la première qualité. 9 mars—7.

MEUBLES ELEGANS.

A VENDRE.

IL sera vendu par J. H. Donington, encanteur, le mardi 15 de ce mois, à 4 heures précises de l'après midi, au magasin de P. Casanave, rue Conti, entre Royale et Bourbon.

Une grande quantité de meubles de choix, neufs, bien conditionnés et fabriqués dans cette ville, dans les derniers goûts, par lesquelles il y a des Armoires de toutes dimensions; des Lits à Colonnes de desseins variés; des Side Boards et Buffets de plusieurs sortes; des Sophas et Canapés artistement faits, des Tables de toute espèce: Chiffonnières etc.

Les susdits objets seront vend